# **Ordonnance de prévention : Fleuriste**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
* Ranger les outils coupants, tranchants systématiquement après utilisation
* Ranger, nettoyer régulièrement les sols
* Respecter les règles d'utilisation des cutters

Protégez-vous des agents biologiques :

* Laver, désinfecter et protéger toute plaie

Protégez-vous des agents chimiques :

* Veiller à toujours rincer les surfaces avant et après l'utilisation d'un produit

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression

Protégez-vous des TMS :

* Dégager et ranger son espace de travail
* Organiser son poste de travail pour éviter les mouvements extrêmes
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les outils ou le matériel adaptés à la tâche
* Varier les postures de travail
* Veiller au bon état des matériels et outils utilisés

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 17/04/2024